

01 oct 2021 -15:40

Appartient à Conseil des ministres du 1er octobre 2021

INAMI : fixation du montant à charge de frais d'administration destiné au financement du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant le montant à charge de frais d'administration destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2019, 2020 et 2021.

Les projets d'arrêté prévoient que le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité destiné au financement du Fonds des accidents médicaux est fixé à :

- 14.771.568,66 euros en 2019
- 15.367.188,30 euros en 2020
- 21.549.468 euros en 2021

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be